

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*, du 20 septembre :

La circulaire de M. de la Valette, qui a paru avant-hier au *Moniteur*, était attendue avec impatience par l'opinion. A des émotions légitimes, à des anxiétés prolongées, elle répond avec une solennité et une netteté qui classent déjà ce document parmi les plus importants de l'histoire contemporaine.

En effet, s'élevant au-dessus des sentiments particuliers, variables de pays à pays et suivant les circonstances, elle laisse de côté les impressions mobiles ou incertaines et n'enseigne que ce qui est permanent et indiscutable : les intérêts de l'Europe, le respect dû aux principes sur lesquels repose la civilisation moderne, la logique inexorable des événements qui sont le résultat, non pas d'une force aveugle, mais de la marche des idées.

L'ancien ambassadeur de France à Constantinople et à Rome nous avait déjà habitués à de telles déclarations, déclarations de principes, simples, claires, imposantes. Le manifeste qu'il signe aujourd'hui est ce qui a paru de plus rassurant pour le public européen depuis le moment où le centre de l'Europe a éprouvé de graves commotions. En somme, quelle est la pensée du gouvernement? — Il annonce, une fois de plus, la répudiation complète des principes de la politique violente, anti-libérale; il constate les besoins et les aspirations de l'Europe nouvelle; il consacre l'expérience acquise par plusieurs révolutions;

il réprovoque les combinaisons violentes dont le congrès de Vienne s'est inspiré. A la doctrine du morcellement indéfini des nations et des précautions timorées à prendre en faveur de l'absolutisme, il oppose la doctrine du respect des nationalités, de leur homogénéité, de leur circonscription territoriale mieux définie. Il pose en fait, qu'en dehors des vœux satisfaits de l'Europe, il est chimérique de chercher un véritable équilibre.

« Une puissance irrésistible, dit M. de la Valette, pousse les peuples à se réunir en grandes agglomérations, en faisant disparaître les États secondaires. Cette tendance naît du désir d'assurer aux intérêts généraux des garanties plus efficaces. Peut-être est-elle inspirée par une prévision providentielle des destinées du monde. »

Cette théorie est conforme à la tradition napoléonienne, le gouvernement impérial admet les extensions de territoires reconnues nécessaires; mais M. le ministre rappelle aussi-tôt que ce même gouvernement a demandé « au libre consentement » de la Savoie et du comté de Nice leur annexion à l'Empire. Libre à chacun de voir dans ce simple rapprochement une critique des procédés moins rationnels et moins équitables qui ont été préférés ailleurs.

L'appel à « ces sentiments de progrès qui forment le lien pacifique des sociétés modernes », voilà ce qui nous frappe le plus dans le manifeste du 16 septembre.

Même au point de vue d'un patriotisme qui serait insuffisamment rassuré par les perfectionnements dont le ministre proclame la nécessité dans notre organisation militaire, ce

manifeste suffira, nous en sommes persuadé, pour dissiper les vaines appréhensions des uns, les doléances peu justifiées des autres.

La certitude que la France « doit travailler » à son agrandissement moral ou politique « en faisant servir son influence aux grands intérêts de la civilisation », n'est point exprimée là, croyons-nous, pour décourager une légitime attente.

A ceux qui ne comprendraient pas la marche lente, mais sûre, de la politique impériale; à ceux qui ne seraient pas assez frappés de ces considérations incontestables, le faisceau des coalitions possibles contre la France à jamais brisé, incapable de renaître; l'affermissement du principe de l'autorité chez les États appelés à diriger le mouvement démocratique; la création de puissantes barrières contre les débordements des passions révolutionnaires; la nécessité « pour les nations du centre européen de ne pas rester morcelées » en tant d'États divers sans force et sans esprit public, quand la Russie et les États-Unis étreignent le monde aux deux bouts; à ceux enfin qui ne compteraient pour rien les garanties morales, ce manifeste bien médité suggérera une autre réflexion : l'avenir a ses réserves pour toutes les grandes nations; nous savons bien dans quels écarts la France ne compromettra point sa cohésion et sa prospérité acquises; mais nous ne voyons pas quelles entraves sont mises, tous les grands principes étant sauvegardés, à sa liberté d'action.

L'insurrection de Sicile préoccupe vivement le gouvernement italien.

La *Gazette de Turin* affirme qu'il a été tenu un conseil des ministres sous la présidence de S. A. le prince-lieutenant, et qu'il y a été décidé que l'on s'efforcera, coûte que coûte, de réprimer le mouvement insurrectionnel de Palerme.

On mande de Florence que 15,000 hommes de troupes d'élite ont été dirigés sur la Sicile; que le général Cadorna est parti pour Palerme. Il est investi de pleins pouvoirs, tant militaires que civils, et toutes les autorités sont placées sous ses ordres.

Plus de 5,000 hommes de troupes royales ont débarqué à Palerme, et deux frégates anglaises sont déjà arrivées.

A Syracuse, on signale la présence de trois frégates anglaises.

La lutte continue toujours en Sicile. Les derniers avis officiels de Florence font connaître que les troupes italiennes sont entrées à Palerme sans rencontrer beaucoup de résistance et qu'elles ont éprouvé des pertes peu importantes.

Voici les renseignements que nous trouvons dans les principaux journaux italiens :

Le cri des insurgés, quand ils se sont présentés aux portes de Palerme, a été : Vive la république! Ils portaient un drapeau rouge. Les seuls étrangers qui aient été respectés, à Palerme, sont les Anglais. Tous les autres ont été menacés. (*Movimento*, du 20.)

Nous recevons les nouvelles suivantes :

Hier, à Naples, le bruit a couru qu'à Palerme les brigands ont mis le feu aux tribu-

FEUILLETON.

58

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

La Fournette prit un des enfants qui encombraient la cheminée, le plus petit, le jeta sur sa belle-mère, et, distribuant aux autres des bourrades pour les éloigner de l'âtre, s'assit à côté du montagnard.

— Cette pauvre Louise, dit-elle, elle se montrait si éveillée, malgré sa grossesse, la dernière fois qu'elle est venue à la paroisse! Quand donc la maladie l'a-t-elle prise?

— Au moment des grandes neiges, répondit Gimel qui, avec la pointe de son couteau, jeta hors de son écuille le charbon qui venait d'en faire frémir le contenu : la Louise allait laver à la fontaine, son pied glissa sur de la glace, et dans sa chute elle fit un malheur...

— Et le petit? demanda la bouchère.

— Il est mort, Dieu merci! répliqua le paysan,

car, la femme s'en allant, je n'eusse pu le faire vivre.

— Je n'avais pas entendu parler de tout cela, interrompit la Fournette.

— Le petit, répondit Gimel, n'est pas venu à la paroisse; je l'ai gardé pour le mettre dans la même arche que la mère.

La femme de Roubeaud jeta un regard attendri sur ses petits-enfants et sur leur jeune mère, qui vaquait, dans la cuisine, aux travaux du ménage.

— M. le curé ira-t-il au village des Bois par ce gros temps? demanda-t-elle.

— Il faudra bien qu'il vienne : la Louise ne veut pas s'en aller avant de l'avoir vu.

— Qui la soigne pendant que tu es ici?

— La dame de chez Rofins a envoyé chez nous Marie Coucheuse.

— Pauvre Louise! fit la bouchère avec émotion; elle eût bien fait de ne pas quitter notre maison.

— C'était écrit, répliqua froidement le montagnard.

Gimel émietta son pain grillé dans le vin qui fumait, et ayant pris l'écuille par une oreille, plaçant entre ses genoux ce vase dont il appréciait à peine le calorique à travers la grossière étoffe de

son pantalon, se mit à pêcher avec la lame de son couteau les miettes imbibées.

La Fournette lui lança un mauvais regard.

— Les hommes, ça mange toujours, murmura-t-elle d'une voix qui n'enfermait pas de caresses.

Gimel leva les yeux sur elle, mais il ne répondit pas; et comme il mangeait lentement se prélassant près du feu :

— Vas-tu partir annuit? poursuivit rudement la femme de l'aubergiste; crois-tu que M. le curé soit fait pour t'attendre, et n'es-tu pas attendu là-haut?...

— M. le curé ne m'attend pas, reparti le paysan sans s'émouvoir; je ne m'en vais pas avec lui; et la Louise, à vrai dire, ne m'attend guère; lorsque je suis parti de chez nous, elle commençait à se débattre avec des choses que je ne voyais pas.

— Holà! holà! fit la bouchère en haussant les épaules.

Le Caque, qui entendit cette double exclamation de sa femme, exclamation révélant plus de mépris que de colère, se rapprocha. Il examina la bouchère, Gimel ensuite; puis, se grattant la tête, n'osant interpellier la Fournette, il dit au paysan :

— Tu es venu à la ville par un mauvais temps?

— J'avais à faire en ville, et puis chez vous.

— Ah! répliqua Roubeaud.

— Oui, dit Gimel, en ville, j'ai besoin de M. le curé, et chez vous, j'ai de la viande à prendre.

— Pour qui donc, monsieur le curé? demanda l'aubergiste.

— Pour la Louise.

— Ah! répéta Roubeaud, qui, ne pouvant avoir beaucoup de sympathies pour la partie féminine d'un ménage, demanda : Combien de viande te faut-il?

— Pauvre Caque! répondit le paysan, six bonnes livres; plutôt plus que moins.

Roubeaud se redressa étonné, et Gimel, qui remarqua sa surprise, ajouta :

— C'est Mme Arnould qui paie, voici le bon de Marie Coucheuse.

— Va couper ce que demande la Marie, dit la Fournette à l'aubergiste; ne laisse pas mourir de faim Gimel, qui ose dire qu'à la porte de la dame de chez Rofins il n'eût pu faire vivre son petit.

Le montagnard, qui était à la table des buveurs, fit un mouvement, et, relevant un peu le bord de son chapeau, considéra avec intérêt la bouchère, tandis que ses mains continuaient de fractionner le

naux ; ils ont occupé l'hôtel-de-ville et pillé la maison du maire.

Ils n'ont pas pu, malgré tous leurs efforts, parvenir à ouvrir les prisons.

A Catane, l'indignation est grande à raison des événements de Palerme. (*Idem*).

On mande de Florence, le 20 : Le préfet de Palerme avait depuis longtemps demandé des renforts. C'est tout au plus s'il y avait 4,000 hommes de troupes disséminés dans l'île entière. On évalue le chiffre des insurgés qui ont envahi la ville à 5,000. La population s'est jointe à eux. On redoute le pillage.

(*Provincia*, de Turin, 22).

Les premières troupes débarquées à Palerme n'étant pas en nombre suffisant, ne se sont pas portées sur la ville ; elles se sont bornées à établir des gardes autour des grandes prisons où se trouvent 1,400 détenus. La fusillade continuait à Palerme. (*Idem*).

Les troupes arrivées à Palerme s'élevaient déjà hier matin à 5,000 hommes. On attendait des renforts pour pouvoir envelopper la ville et empêcher les malfaiteurs de se répandre dans la campagne. Le télégraphe n'est pas encore rétabli avec Palerme. (*Nazione*, du 21).

Nous sommes en mesure d'annoncer que le procureur du roi a demandé au ministre garde des sceaux de prier la Chambre d'autoriser des poursuites contre le député de Palerme, M. le baron d'Ondes-Reggio. (*Idem*).

Les autorités et les soldats, à Palerme, sont toujours enfermés au Palais-Royal. Une espèce de gouvernement provisoire a été installé par les insurgés ; il a pour chef Bentivegna, bien connu. La flotte anglaise conserve une attitude passive ; nos navires ont ouvert le feu pour opérer le débarquement de nos troupes ; à Syracuse, il y a eu quelques symptômes de mécontentement. (*Gazette de Turin*, du 21).

La question de Crète paraît prendre chaque jour plus de gravité. L'agitation va toujours croissant dans le royaume hellénique à cause des événements de Candie.

D'après un télégramme officiel de Corfou, le corps égyptien aurait été séparé du corps turc et bloqué.

Les insurgés, conduits par des officiers candiotes, auraient attaqué l'armée ottomane de quatre côtés à la fois, et les Turco-Egyptiens auraient été battus avec des pertes énormes.

Devant la gravité de ces événements, le gouverneur général de Candie a ordonné l'armement général de tous les Turcs qui habitent l'île.

On écrit d'Athènes, 1/15 septembre, à la *Correspondance Havas* :

Les affaires de la Crète et celles de la Grèce en général se compliquent de plus en plus. Le

comité candiote s'est constitué en assemblée générale et a publié le décret suivant :

« Conformément au serment de 1821 et aux aspirations communes de la nation en faveur de l'union et de l'indépendance de tous les Hellènes, l'assemblée générale approuve et décrète ce qui suit :

» 1° Est à jamais abolie la domination turque.

» 2° La Crète et toutes ses dépendances sont inséparablement et pour toujours unies à la Grèce, leur mère-patrie, sous le sceptre de S. M. Georges I^{er}, roi des Hellènes.

» 3° L'exécution du présent décret est confiée à la valeur du noble peuple crétois, à la coopération de tous ceux qui sont issus de la même race que nous et de tous les amis de Hellas (Philhellènes), à la puissante médiation des trois grandes puissances protectrices et à la toute-puissance du Très-Haut.

» Donné à Sphakia, le 21 août (2 septembre) 1867. »

La même assemblée a adressé aux représentants des gouvernements européens un long exposé des griefs des Crétois.

Les hostilités entre les chrétiens et les musulmans ont commencé, dans la nuit du 16 août, à Sélinos. Ceux-ci ont eu 5 hommes tués et ceux-là 1 homme blessé. Le lendemain, 400 Sélinotes turcs attaquaient les chrétiens à Stavros ; l'engagement a duré deux heures. On parle d'une cinquantaine de morts pour chacun des deux partis. La troupe ottomane, bien que voisine du théâtre du combat, n'y a pas pris part.

Les derniers avis portent que le combat a recommencé à Sélinos et que les Turcs y ont perdu 6 canons et trois drapeaux ; une autre rencontre a eu lieu à Astipopoulos ; les Turcs ont laissé 4 canons : enfin, une troisième et grande bataille a été livrée, le 29, entre les Crétois et les Turco-Egyptiens ; elle n'était pas encore décidée au moment où le bateau à vapeur grec quittait la rade ; le gendre d'Ismaïl-Pacha serait au nombre des morts.

Depuis plusieurs jours les forêts de Patras sont en proie à un immense incendie, tous les efforts pour l'éteindre ont été jusqu'ici impuissants.

S'il fallait en croire les correspondances des journaux autrichiens, toutes les populations chrétiennes de l'empire ottoman seraient sur le point de se soulever.

C'est Mustapha-Pacha qui est parti pour Candie, porteur d'instructions conciliantes et de la promesse de diminuer les impôts. En cas de refus, il doit employer la force. On espère cependant que la présence du commissaire turc arrêtera l'effusion du sang et pourra encore faire prévaloir les idées de conciliation.

On assure, à Vienne, qu'un corps d'armée

assez considérable se concentre sur la Save, en vue des complications qui peuvent surgir dans la question d'Orient.

On connaît maintenant les arrangements que se propose de prendre le cabinet de Vienne envers la Hongrie. L'autonomie intérieure serait maintenue ; mais les affaires communes à toute la monarchie : armée, finances, commerce, industrie, resteraient du ressort du gouvernement général.

La Diète hongroise serait chargée de délibérer sur tous les projets de loi du gouvernement concernant les affaires communes, et de prendre une décision à la majorité des voix.

Si l'on en croit certaines correspondances, on s'entretiendrait en Allemagne de la possibilité d'une abdication de l'empereur François-Joseph en faveur de son fils, âgé de six ans, et de son intention d'instituer une régence avec l'archiduc Maximilien, dans le cas où ce prince reviendrait prochainement du Mexique. — On ne doit mentionner ce bruit que sous toutes réserves.

D'après certaines correspondances, la question des frontières entre l'Italie et l'Autriche paraît à peu près réglée ; le lac de Garde jusqu'à Riva inclusivement, resterait au royaume d'Italie qui, de son côté, abandonnerait à l'Autriche les défilés des montagnes au-dessus de Brescia et de Vicence, menant plus ou moins directement à Trente.

Les plénipotentiaires d'Autriche et d'Italie s'étant mis d'accord sur les principes à appliquer dans l'interprétation du traité de Prague relativement à la liquidation de la dette vénitienne, il ne reste plus qu'à fixer le chiffre de la dette générale que l'Italie aura à rembourser au trésor impérial.

Pour accélérer le règlement de ce point, dit le *Mémorial diplomatique*, les deux gouvernements sont convenus d'en référer à la cour des Taileries, qui, en 1859, avait formulé le compromis concernant la dette lombarde.

À Vienne, le désarmement de l'armée autrichienne se poursuit sur une vaste échelle. Le nombre des hommes qui resteront en activité n'excédera pas 225,000.

En Italie, le corps de réserve général, les divisions, les brigades et les régiments temporaires d'infanterie qui le composent, doivent être dissous très-prochainement.

On congédiera également plusieurs classes et catégories que le ministre de la guerre avait créées pour les nécessités du moment. À partir du 20, l'armée entière cessera d'être payée sur le pied de guerre.

On écrit de Vienne au sujet de la paix avec la Saxe, qu'en ce qui touche l'armée saxonne, la convention a été conclue avec la Prusse à

des conditions très-favorables pour la Saxe. L'armée saxonne sera élevée à 40,000 hommes, divisée en régiments, et restera dans le pays sous le commandement du prince héréditaire, qui devra jurer fidélité au commandant supérieur de la Confédération du Nord de l'Allemagne, c'est-à-dire au roi de Prusse. On introduira le système prussien en ce qui concerne le recrutement, la solde et la mise à la retraite.

On sait que la commission de la Chambre des seigneurs de Prusse s'était montrée opposée à l'emploi du suffrage universel pour la formation du Parlement de la Confédération du Nord. Ses opinions se sont formulées dans une résolution indépendante du projet de loi, en invitant le gouvernement à étudier un autre système d'élection.

Cette résolution a été votée à une faible majorité dans la séance du 17 septembre, et malgré une déclaration faite au nom du gouvernement.

Un décret d'amnistie qui comprend toutes les personnes condamnées jusqu'au 20 septembre, pour haute trahison, lèse-majesté, délits de presse, etc., vient de paraître au *Moniteur prussien*.

En Suède ont lieu en ce moment les élections pour le nouveau Parlement, qui doit se réunir prochainement, en remplacement des anciens Etats, composés des quatre ordres. Le vote n'a pas lieu à la fois par tout le pays, mais successivement de province en province. La semaine dernière, le scrutin a été ouvert à Stockholm. Les treize candidats du parti libéral ont passé à une grande majorité ; les réactionnaires n'ont pu faire élire aucun des leurs.

On assure à Londres que lord Derby est tellement résolu à mettre l'Angleterre en état de faire face aux éventualités qui se préparent sur le continent, que plutôt que d'y renoncer, il dissoudrait la Chambre des communes en cas de résistance.

Les meetings en faveur de la réforme électorale se succèdent en Angleterre. Depuis le commencement de la semaine, on ne compte pas moins de vingt réunions dans plusieurs points de la Grande-Bretagne, sans parler des nombreuses assemblées qui ont eu lieu dans différents quartiers de Londres.

Du reste les enquêtes se poursuivent toujours au sujet de la corruption électorale pratiquée dans un grand nombre de bourgs. Le résultat de ces enquêtes démontre clairement la nécessité absolue d'une réforme parlementaire.

On écrit de Rome que la légion romaine est entrée dans la ville dont toutes les rues étaient couvertes d'une foule immense.

pain que cet homme mangeait à petites bouchées, buvant, de temps à autre, une gorgée de vin.

— Elle est bonne pour les malheureux, repartit Gimel, qui examina furtivement les buveurs, je n'ai jamais dit le contraire : ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

— Vas-tu te taire ! répliqua la Fournette en s'animant.

— Allons, c'est bon ! interrompit le boucher : Mme Arnould est riche, elle fait du bien ; tant pis pour ceux qui ne méritent pas le bien qu'elle leur fait !

— Vous avez raison, dit l'homme à la grande barbe : tant pis pour ceux qui ne respectent pas son aumône ! car c'est bien véritablement l'aumône du bon Dieu... L'argent qu'elle donne est l'argent du travail.

— Les buveurs examinèrent avec surprise ce voyageur qui leur était inconnu.

— Tu entends ce que dit cet homme, repartit la Fournette.

— Je ne suis pas sourd, Dieu merci !

— Tu devrais avoir honte de laisser supposer à des étrangers que, dans le voisinage de la dame de chez Rofins, le pauvre peut manquer de quelque

chose.

— Elle peut donner, répondit avec impudence le montagnard ; l'or roule dans cette maison comme chez M. de Manzat.

Les trois étrangers prêtèrent l'oreille ; l'un d'eux sourit et dit tout bas quelques mots dans son langage. Ces quelques mots et ce sourire attirèrent tout-à-coup l'attention de l'inconnu sur ces trois hommes.

— C'est pourtant le travail de M. Lucien qui te nourrit, fainéant, poursuivit la bouchère ; va-t-en de chez nous !

— Ecoutez, Fournette, dit Gimel avec résolution ; je suis dans une auberge ; en y payant honnêtement mon dû, si je ne fais pas de train, j'ai le droit d'y rester.

— Holà ! interrompit la femme de Roubeaud, s'il n'y avait chez nous que des habitants de Ris, tu aurais déjà roulé tous nos escaliers.

— Vous n'avez pas raison... repartit le montagnard d'un ton câlin.

— C'est toi qui as raison ?

— Je n'ai pas tort : si je suis dans le malheur, il n'y a pas de ma faute.

— Eh bien ! va-t-en donc, fit la bouchère quelque peu radoucie.

— Vous savez bien, dit Gimel, que lorsque M. le curé est avec les maîtres de chez Rofins, il n'est jamais pressé de partir.

— As-tu besoin de lui pour t'en aller ?

— Toujours tu te fâches ! fit observer le Caque, qui revenait apportant la viande coupée pour le montagnard : Gimel ne peut partir sans son butin... six livres juste ; le bon de la Marie ne mentionne que ce poids.

Gimel allait sortir de la maison, l'un des étrangers l'interpella.

— Vous avez parlé, lui dit-il, des bourgeois de chez Rofins, des bourgeois de Manzat, des gens riches ; ces bourgeois restent-ils dans la montagne ?

— Oui, répondit le paysan.

— Indiquez-nous le chemin pour aller chez eux, et demain nous irons ; à Ris, on ne fait pas d'argent.

— Les maîtres de chez Rofins ne sont pas chez eux, repartit le montagnard, ils sont ici...

— Peut-être demain y seront-ils ?

— Je n'en sais rien.

— Et les bourgeois de Manzat ?

— Ils sont à leur château, répliqua Gimel ; je les ai vus ces derniers jours sur la route de Manzat, j'ai

suivi des chemins de traverse.

— Si vous êtes allé à Manzat, repartit la Fournette avec quelque défiance, comment se fait-il que vous ayez besoin de demander où demeurent les bourgeois du château ?

— Je ne m'en souvenais pas, je sais seulement que j'ai fait de l'argent de ce côté.

La bouchère observa si attentivement les maraudeurs que, pour éviter ce regard tenace et fatigant, le chef de ces hommes détourna la vue, et vit peser sur lui l'œil scrutateur de l'inconnu.

— Et cet argent que vous avez ramassé, repartit la femme de Roubeaud, qui l'interrogeait avec une autorité soupçonneuse, l'avez-vous fait avec vos bêtes ?

— Oui.

— Eh bien ! retournez-y, répliqua brusquement la Fournette.

— Nous y retournerons demain, la bourgeoise, dit le montreur de bêtes, si ce brave homme veut nous dire exactement le chemin.

— Laissez donc partir ce brave homme, fit le Caque avec ironie ; il est pressé, et nous vous apprendrons votre route aussi bien que lui.

— Le chemin n'est pas malaisé à tenir, répondit

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE.

On lit dans la *France* :
Nous avons dit que des études approfondies se faisaient dans les régions officielles sur la réorganisation de notre régime militaire.
On assure que deux systèmes sont en présence.

Le premier consisterait, dit-on, à établir en France quelque chose d'analogue à la landwehr prussienne, mais en limitant l'obligation du service militaire aux hommes âgés de vingt à trente ans. Le nombre d'hommes de cet âge est évalué à 5 millions environ ; mais 600,000 seulement seraient pris pour être éventuellement appelés sous les drapeaux. En attendant, ils resteraient absolument dans la vie civile, pouvant librement se marier et exercer toutes les professions qui leur conviendraient.

À côté de cette réserve éventuelle, on maintiendrait l'armée permanente à peu près, assure-t-on, au chiffre de l'effectif actuel.

L'autre système, reposant exclusivement sur l'organisation militaire actuelle, consisterait à diminuer le temps du service militaire en le limitant, suivant certaines catégories, à cinq ans et même à trois ans, au lieu de sept, de manière à rendre plus tôt à l'agriculture et aux travaux pacifiques les hommes appelés sous les drapeaux. Mais on dit que, dans ce cas, il serait nécessaire d'augmenter le chiffre de l'effectif annuellement appelé.

Il y a, dans ces deux systèmes, en dehors des questions spéciales importantes qu'ils soulèvent, des intérêts politiques et économiques qu'il conviendra d'étudier avec soin.

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE A PARIS.

Le président de la commission des finances du Mexique à Paris informe les porteurs de rentes et d'obligations mexicaines qu'aucune remise, à destination du paiement des arrérages et coupons payables le 1^{er} octobre prochain, n'ayant été faite par le gouvernement mexicain, ce paiement sera ajourné.

Le président de la commission rappelle en même temps aux porteurs des obligations mexicaines que, conformément aux conditions originaires du contrat, un capital de 34 millions, déposé à la Caisse des dépôts et consignations et employé en rentes 3 0/0 demeure affecté, au moyen de la capitalisation trimestrielle des arrérages, à la reconstitution de leur capital.

Paris, le 18 septembre 1866.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur est arrivé vendredi soir à Biarritz, après s'être arrêté, ainsi que nous l'a-

vions annoncé, dans les Landes, pour visiter ses propriétés agricoles.

On pense que le séjour de Sa Majesté à Biarritz se prolongera pendant environ trois semaines.

— L'Exposition de 1867, sera évidemment universelle dans toutes les acceptions du mot. Il y aura même trop de choses à voir, si j'en crois le *Nord*.

On a calculé que le total des chemins pratiqués dans le Palais de l'industrie, réunis bout à bout, donnait une longueur de *soixante-quatorze kilomètres*. Les marcheurs les plus intrépides seront forcés de partager leur voyage en plusieurs étapes.

C'est sans doute la connaissance de ce formidable chiffre de *soixante-quatorze kilomètres* de routes en tous genres, qui a fait germer dans la tête d'un spéculateur une idée bizarre en apparence, mais au fond très-réalisable.

Notre homme veut établir dans l'intérieur du palais du Champs-de-Mars, — exposition et parc, — un certain nombre de stations de chaises roulantes. Chaque chaise aurait son conducteur ou plutôt son *pousseur*, que l'on retiendrait et que l'on payerait à l'heure ou à la course. Commodément assis, on parcourrait les galeries, les allées, on s'arrêterait à sa volonté. Les vieillards, les femmes, les gens qui redoutent la marche, les infirmes, seraient heureux de trouver ce nouveau genre d'omnibus à leur disposition.

— On écrit de Constantinople que le marquis de Moustier s'est embarqué, sur le paquebot postal *l'Amérique*, pour se rendre à Paris. M. le comte de Banières le remplace provisoirement en qualité de chargé d'affaires.

— Il est question, à Vienne, d'un prochain mariage entre le fils aîné du roi d'Italie et la jeune archiduchesse Marie-Thérèse, fille du dernier archiduc Ferdinand-Charles. Le prince Humbert était même attendu à Salsburg, disait-on, pour une entrevue avec la future reine d'Italie. Ces bruits peuvent n'avoir aucun fondement, mais ils ne laissent pas que d'être un symptôme du rapprochement qui s'opère dans les esprits, aussi bien en Autriche qu'à Florence.

— La maladie du comte de Bismark commence à donner de l'inquiétude à ses amis.

Suivant la *Correspondance provinciale*, journal bien au courant de tout ce qui touche à M. de Bismark, celui-ci souffrirait d'un épuisement nerveux, accompagné de violentes douleurs névralgiques.

Les premiers symptômes du mal se seraient fait sentir il y a un an, au commencement de l'hiver dernier ; le printemps n'aurait amené qu'un soulagement momentané, interrompu très-souvent par une fièvre intermittente.

Les extrêmes fatigues des derniers temps auraient provoqué une rechute d'autant plus

sérieuse, que chaque crise est suivie cette fois d'un relâchement des forces morales.

Les médecins ont commandé un repos absolu au comte de Bismark.

M. de Bismark n'a donc pu assister à l'entrée des troupes à Berlin ; c'est son cousin, M. le comte de Bismark, qui faisait partie de l'état-major qui précédait le roi à cette solennité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le général de division, comte de Goyon, est arrivé à Saumur hier soir, pour l'inspection de l'École de cavalerie.

M. le général de Goyon a été reçu à la gare, par l'état-major de l'École de cavalerie et les officiers du cadre. Sa voiture et celles faisant suite ont été escortées par un peloton à cheval. Un autre peloton à pied occupait les abords de l'hôtel Budan, où M. de Goyon est descendu, et lui a rendu les honneurs.

M. le général comte de Goyon est accompagné de son aide-de-camp, M. le comte de Locmaria, officier d'état-major.

La troupe à la tête de laquelle se trouve M. Daniel Bac, a redonné dimanche soir, sur notre scène, une troisième représentation de : *Les Deux Veuves*, et avant cette pièce, *Infanterie et Cavalerie* et *Livre III, Chapitre I^{er}*. Cette répétition eût été plus que suffisante pour éloigner du théâtre le public saumurois ; mais le talent a toujours ce prestige qui séduit ; c'est toujours cette étoile brillante qui attire les regards, qui se distingue entre toutes et qui charme toujours. Aussi les spectateurs étaient-ils nombreux, et leur présence en dit plus que nous ne pourrions le faire en faveur des artistes que nous possédons.

A M. Daniel Bac, le vieux garde-chasse de M^{me} Caroline, ou le fantassin Bernard, et à M^{me} Bathilde Dolbach les honneurs, mais n'oublions pas M^{me} Fontenay. Cette jeune actrice n'est pas un talent ordinaire. Elle excelle déjà dans l'art dramatique, elle nous l'a bien prouvé dans les *Deux Veuves* ; mais elle ne brille pas moins dans l'art lyrique, ainsi qu'on a pu en juger pendant l'intermède musical. Elle a chanté le grand air de la *Favorite* : *O mon Fernand !* avec une supériorité incontestable. Elle n'a pas sans doute la voix aussi étendue qu'on pourrait le désirer ; mais elle rachète bien cette faiblesse de la nature par une justesse et une méthode remarquables.

M. Kœur n'a pas recueilli moins d'applaudissements que pendant les représentations précédentes, et à la fin de la soirée, la troupe entière a été unanimement redemandée.

Voici un arrêt rendu par la cour de cassation qui est de nature à intéresser les chasseurs :

Un seul personnage ne laissait voir aucune impression pour ce départ ; mais son oeil ne quittait pas le chef des maraudeurs.

Sous ce regard froid et pénétrant comme la lame d'un poignard, le montreur de bêtes tressaillit.

Cependant le Caque voulut tenter de conserver des voyageurs qui, après tout, bien qu'ils fussent incommodes, faisaient chez lui de la dépense.

— Vous partirez demain, risqua-t-il, la nuit est mauvaise dans la montagne et le beau temps est revenu à la maison, dit-il plus bas ; ma femme, maintenant, n'est pas plus méchante qu'une femme ordinaire.

— Non, répondit le chef, nous partirons ce soir ; la nuit, nos bêtes sont moins tourmentées sur les chemins.

D'Hascher ne s'était donc pas trompé, c'étaient en effet les maraudeurs et leur suite, dont il avait entendu les piétinements et aperçu la masse indistincte.

Ils avaient gagné la montagne, traînant après eux leurs animaux.

Deux ours de grande taille et deux dogues bien corsés formaient cette ménagerie ambulante, qui laissait derrière elle, pour un habitant de la con-

« Le droit de chasse que l'article 2 de la loi de 1844 donne au propriétaire d'un immeuble clos et attenant à une habitation est absolu. En conséquence, on ne saurait être poursuivi pour s'être servi d'une chanterelle, bien que, dans les propriétés non closes, elle soit considérée comme un engin prohibé. »

AVIS.

Un cours d'adultes sera ouvert à l'École Mutuelle, aux Récollets, à partir du 17 octobre prochain, tous les jours de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir. Les jeunes gens qui désirent suivre ce cours, sont invités à se faire inscrire chez M. Choyer, directeur de ladite école, à partir du 1^{er} octobre.

L'enseignement comprendra :

L'étude de la langue française, l'arithmétique appliquée, des leçons de comptabilité et de tenue de livres, le dessin linéaire, des notions d'histoire et de géographie, ainsi que toutes les parties qui constituent le cours élémentaire.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'insurrection de Palerme est terminée. La *Gazette officielle de Florence* annonce que les troupes royales sont entrées hier à Palerme sans rencontrer beaucoup de résistance, et qu'elles n'ont éprouvé que des pertes légères. Les insurgés ont été dispersés, et les autorités ont repris leurs fonctions.

Cependant, quelques journaux signalent encore une certaine agitation dans la province de Syracuse.

D'après les correspondances de Florence, la question de la dette vénitienne se simplifie. Le gouvernement autrichien ne persiste pas dans sa demande que l'Italie se charge d'une partie des dettes générales de l'Autriche contractées depuis 1859. Il a été établi en principe que l'Italie devait seulement se charger des dettes inscrites du Monte-Lombardo-Vénitien, plus une portion de l'emprunt de 1854.

Le bruit court à Vienne que le retour de l'armée saxonne dans ses foyers est de nouveau indéfiniment ajourné, et que, le roi de Saxe se refusant toujours à mettre les forces militaires et la forteresse de Königstein à la disposition de la Prusse, les négociations restent suspendues.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 22 septembre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Nouveau système de dé-

Gimel, qui jeta un regard avide sur les restes de la fricassée ; en passant par la Chérasse, vous arriverez à l'étang Piotte ; de là vous tirerez sur la gauche jusqu'à une croix ; de cette croix chez Rofins la route est faite, et de chez Rofins à Manzat la route est aussi belle que le chemin de Vichy à Thiers.

— Merci pour vos renseignements, mon garçon, dit l'étranger, qui, s'adressant à l'un de ses compagnons dans son idiome, ajouta : Rester ici, c'est quelques sous à gagner demain ; partir ce soir peut être une bonne affaire.

— Comment partir à cette heure sans donner l'éveil ? répliqua de même l'estafier.

— En se faisant chercher quérrelle par la bourgeoise ; j'en fais ma besogne : et se retournant vers Gimel, il reprit :

— Vous ne vous en irez pas sans trinquer avec nous ?

— Un verre de vin par ce temps froid ne fera pas de mal, répondit le paysan.

Le chef des maraudeurs ne s'était pas trompé sur les dispositions de la Fournette ; à la proposition de l'étranger, elle avait dressé l'oreille ; et Gimel n'avait pas donné suite à la proposition que la bouchère l'avait pris par le bras, et, le secouant rudement, le poussa vers la porte.

Le montagnard se vit au bas de l'escalier au moment où la femme de Roubeaud refermait sa maison. Il venait de comprendre, aux douleurs qu'il ressentait dans les reins, que pour cette descente ses pieds lui avaient été inutiles.

La Fournette en rentrant dans la cuisine chercha du regard son mari ; la fin de cet orage était destinée à Roubeaud, qui se permettait quelquefois de blâmer les expéditions brutales de sa femme ; mais cette fois le Caque ne dit mot.

Seulement, comme, pendant la courte absence de la bouchère, les montreurs de bêtes s'étaient plaints ouvertement de sa brutalité, l'aubergiste, craignant de la part des étrangers quelques reproches qui eussent amené un conflit, se plaça entre sa femme et les maraudeurs.

Mais ceux-ci, dans les réflexions qu'ils avaient faites, ne cherchaient qu'à motiver leur sortie ; au lieu de s'exposer à une querelle, ils quittèrent la table, et le chef demanda :

— Faites-nous notre compte, la bourgeoise, nous partirons ce soir.

Aux yeux des paysans, dans la pensée des aubergistes, ce départ était amené par l'expulsion du montagnard.

trée, si quelqu'un du pays l'eût suivie à quelque distance, d'étranges pistes... Du reste, les traces de ces bêtes et celles de leurs gardiens n'existaient pas longtemps, car la neige tombait à gros flocons, et, à cinquante pas derrière ce singulier convoi, son passage n'était plus signalé que par des inégalités dont il eût été difficile d'apprécier l'origine.

Parvenus au faite de la Chérasse, ils marchèrent un quart-d'heure sur un plateau, enveloppés dans la tourmente, qui, à cet endroit ouvert à tous les vents, tourbillonnait tout à son aise.

Les étrangers avançaient lentement, péniblement, à cause du temps qu'il faisait ; avec hésitation, parce que jusqu'alors ils n'avaient reconnu aucun des points désignés par Gimel ; enfin, dans une vallée profonde, ils découvrirent l'étang Piotte, et, tirant sur la gauche, suivant les indications données par le montagnard, arrivèrent à une croix à laquelle aboutissait une route, ou tout au moins un grand chemin qui s'ouvrait devant eux.

(La suite au prochain numéro.)

fense des ports par les torpilles. — Les torpilles sur le fleuve Paraguay. — Capture du corsaire chilien *Tornado*. — Le comte de Wimpffen. — Questions du jour : l'organisation des armées. — Inauguration de la statue d'Ambiorix, à Tongres (Belgique). — Concours agricole de la Martinique : Aspect de la savane au moment de la distribution des récompenses. — Défenses de Callao (2 gravures). — Le colonel Mariano Ignacio Prado. — L'amiral don Casto Mendez-Nunez. — La Noyée (nouvelle) suite. — Le blaireau. — Léon Gozlan. — Cartouches extinctrices des incendies. — Les noces de Frédérick (nouvelle). — Curiosités de la statistique : le milliard, le bégaiement. — Statuettes indiennes trouvées à Tanjour.

Gravures : Capture du corsaire chilien *Tor-*

nado. — Épisodes de la guerre de 1866 (3 gravures). — Le comte de Wimpffen. — Défense des ports par les torpilles (4 gravures). — Statue d'Ambiorix, inaugurée à Tongres (Belgique). — Concours agricole de la Martinique : Aspect de la savane au moment de la distribution des récompenses. — Défenses de Callao (2 gravures). — Le colonel Mariano Ignacio Prado. — L'amiral don Casto Mendez-Nunez. — Blaireau sortant de son terrier, dessin de K. Bodmer. — Léon Gozlan. — Incendie des ateliers d'artifices de M. Honoré, éteint par les *Cartouches extinctrices* de M. Aimé Maurice. — Carte de la statistique du bégaiement en France. — Statuettes indiennes trouvées à Tanjour.

Marché de Saumur du 22 Septembre.

Froment (l'h. 77 k.)	22 61	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	21 73	(hors barrière)	67 65
Seigle	14 —	Paille de litière, id.	— —
Orge	12 —	Foin id.	52 05
Avoine (entrée)	10 50	Luzeine (les 750 k)	46 80
Fèves	14 25	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	20 —	— de tréfle (%k)	110 —
— rouges	21 —	— de luzerne.	80 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	48 —	Amandes cassées	
— de lin	52 —	(les 100 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865.	1 ^{re} qualité	75 à 80
Id.	2 ^e id.	65 à 75

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur 1865.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	35 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	35 à 40
La Vienne, 1865.		32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865.		75 à 80
Champigny, 1865.	1 ^{re} qualité	160 à 170
Id.	2 ^e id.	125 à 135
Varrains, 1864.		75 à 80
Varrains, 1865.		75 à 80
Bourgueil, 1865.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865.		75 à 80
Chinon, 1865.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	70 à 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Il sera procédé, le mercredi vingt-six septembre mil huit cent soixante-six, à midi, au domicile du sieur Celestin Veluet, paveur à Saumur, rue Royale, n° 30, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, à la vente de meubles et effets mobiliers consistant en : Tables, buffet, chaises, bouteilles vides, linge de corps et autres.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant sous peine de folle enchère, avec cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (456)

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER

Presque neuf,

Bien roulant, et un harnais pour un cheval.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UN FOUR A CHAUX

Avec une bonne clientèle,

Situé à Dampierre, près Saumur.

S'adresser à M. DE RICHAUDEAU, propriétaire dudit four, qui l'exploite. (451)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 36. (437)

A CÉDER

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.

S'adresser à M. Pineau, grande rue St-Nicolas, 85, à Saumur.

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

A LOUER

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Chouetterie, occupée par M. Bouju.

Cette maison comprend : premier et second étage, servitudes, écuries, remise et un grand jardin bien arboré.

S'adresser à M. BOUJU. (277)

ASSURANCES

On demande un inspecteur pour chaque canton du département de Maine-et-Loire. Un jour de voyage par semaine. Appointement : 200 fr. par mois.

Ecrire à M. A. Boyer, organisateur, poste restante, à Nantes (Loire-Inférieure). (446)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

Changement de domicile

BUREAU

DES

Omnibus du Chemin de fer.

Par suite de l'expropriation et de la démolition de l'ancien *Ecu de Bretagne*, M. Lefevre transfère son bureau des *Omnibus du chemin de fer*, au siège de son établissement de *Louage de chevaux et de voitures*, rue du Portail-Louis, n° 17, où les adresses seront reçues, à partir du 1^{er} septembre 1866, de 7 heures du matin à 9 heures du soir. (412)

AVIS.

Nouveautés, draperies, rouenneries, toiles, etc.

ON DEMANDE UN APPRENTI, rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur.

On demande une apprentie pour les modes.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME connaissant le service des chevaux et des voitures demande un emploi. Il se met à la disposition des personnes qui le demanderaient pour cirer les appartements.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 20	»	»	69 20	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 50	»	25	96 75	»	»
Obligations du Trésor.	462 50	2 50	»	457 50	»	5
Banque de France.	3600	50	»	3575	»	25
Crédit Foncier (estamp.)	1365	»	»	1365	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	612 50	»	»
Crédit Agricole	630	5	»	630	»	»
Crédit industriel.	»	»	»	662 50	»	»
Crédit Mobilier	668 75	»	3 75	665	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	510	10	»	907 50	»	2 50
Orléans (estampillé)	890	»	»	888 75	»	1 25
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1167 50	»	3 75	1170	2 50	»
Est.	545	1 25	»	545	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	898 75	»	1 25	900	1 25	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	565	»	»	567 50	2 50	»
Ouest	570	»	»	570	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1625	»	»	1615	»	20
Canal de Suez	375	»	12 50	375	»	»
Transatlantiques.	525	»	»	525	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	56 85	»	75	56 50	»	35
Autrichiens	375	»	»	371 25	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	418 75	»	3 75	417 50	»	1 25
Victor-Emmanuel	78	»	»	77 50	»	50
Romains	63	»	1	64 50	1 50	»
Crédit Mobilier Espagnol.	361 25	»	1 25	357 50	»	3 75
Saragosse	152	»	3	150	»	2
Séville-Xérès-Séville	26	»	1 50	27 50	1 50	»
Nord-Espagne.	115	»	1 25	115	»	»
Compagnie immobilière.	410	»	5	412 50	2 50	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	314	»	»	313 50	»	»
Orléans	308	»	»	308	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	305 75	»	»	306	»	»
Ouest	305	»	»	305 50	»	»
Midi.	305	»	»	305 50	»	»
Est.	307 50	»	»	307 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le